

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Acétylène
n° CAS	: 74-86-2
Code du produit	: CA-1001-05235
Formule brute	: C ₂ H ₂
Synonymes	: Ethyne / Acetylene, dissous / Acetylene (liquéfié) / Ethine

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	: Produits pour soudage et brasage, produits de flux
-------------------------	--

1.3. Fournisseur

Air Liquide Canada Inc.
1250, René Lévesque West Blvd. Suite 1700
H3B 5E6 Montreal, QC - Canada
T 1-800-817-7697
www.airliquide.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 514-878-1667
------------------	----------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Gaz inflammables, Catégorie 1 H220
Gaz sous pression Gaz dissous H280

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H220 - GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
H231 - PEUT EXPLOSER MÊME EN L'ABSENCE D'AIR À UNE PRESSION ET/OU TEMPÉRATURE ÉLEVÉE(S)
H280 - CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR

Conseils de prudence (GHS-CA) :

OSHA-H01 - PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET PROVOQUER L'ÉTOUFFEMENT RAPIDE
CGA-HG04 - PEUT FORMER DES MÉLANGES EXPLOSIFS AVEC L'AIR
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P271+P403 - Utiliser et stocker seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'allumage
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
CGA-PG05 - Utiliser un dispositif anti-refoulement de prévention sur la tuyauterie
CGA-PG 13 - Bouchons fusibles en haut, en bas ou en valve fondent entre 98°C à 107°C (208°F à 224°F). Ne pas décharger à des pressions supérieures à 15 psig (103 kPa)
CGA-PG06 - Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide
CGA-PG11 - Ne jamais mettre de bouteilles dans les zones non ventilées de véhicules de promenade
CGA-PG02 - Protéger contre les rayons solaires lorsque la température ambiante dépasse 52°C / 125°F
P304, P340, P313 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(e).

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Acétylène (dissous) (Constituant principal)	Ethyne / Acetylene, dissolved / Acetylene (liquefied) / Ethine	(n° CAS) 74-86-2	100	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Diss.), H280

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Ramener la victime à une zone non contaminée en utilisant un appareil respiratoire autonome. Gardez la victime au chaud et reposée. Contacter un médecin. Effectuer une réanimation cardiopulmonaire si la respiration s'est arrêtée.

Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Symptômes/effets après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

Symptômes/effets après administration intraveineuse : Non connu(e).

Symptômes chroniques : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Principaux symptômes et effets, aigus et retardés : En concentrations élevées peut provoquer de l'asphyxie. Les symptômes peuvent inclure la perte de mobilité / conscience. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Dans de faibles concentrations peut provoquer des effets narcotiques. Les symptômes peuvent inclure des vertiges, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Obtenir de l'assistance médicale.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre. Dioxyde de carbone.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Ce produit est inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Produits de combustion dangereux : Une combustion incomplète peut former du monoxyde de carbone.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Protection en cas d'incendie : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Ne pas rentrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Méthodes spécifiques	: Utilisez des mesures de combat à l'incendie appropriées pour le feu environnant. L'exposition au feu et au rayonnement thermique peut provoquer la rupture des conteneurs à gaz. Refroidir les conteneurs en danger avec un jet d'eau pulvérisée d'une position protégée. Empêcher l'eau utilisée dans les cas d'urgence d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage. Si possible, arrêtez le flux de produit. Utilisez l'eau pulvérisée ou le brouillard pour éliminer les vapeurs d'incendie si possible. Ne pas éteindre une flamme gazeuse à moins d'être absolument nécessaire. Un réarmement spontané / explosif peut se produire. Éteignez tout autre feu. Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient reste froid.
Équipements de protection spéciaux pour pompiers	: Dans un espace confiné, utiliser un appareil respiratoire autonome. Des vêtements et des équipements de protection standard (p. Ex., Un appareil respiratoire autonome) pour les pompiers. Norme EN 469 - Vêtements de protection pour pompiers. Norme - EN 659: Gants de protection pour pompiers. Norme EN 137 - Appareil de respiration autonome à air ouvert à air comprimé avec masque complet.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Essayez d'arrêter la fuite. Évacuer la zone. Considérer le risque d'atmosphères potentiellement explosives. Porter un appareil respiratoire autonome lorsqu'on rentre dans la zone affectée, à moins que l'atmosphère soit sécuritaire. Éliminer les sources d'allumage. Assurer une ventilation adéquate de l'air.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE CONTAMINÉE. Utiliser l'équipement de protection approprié. Si la fuite est sur l'équipement de l'utilisateur, être certain de purger le système avant d'effectuer les réparations. Si la fuite provient d'un récipient ou vanne du conteneur, contacter l'établissement d'Air Liquide Canada plus proche.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Aérer la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement avec l'équipement approprié pour la pression du cylindre. Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.
Utilisation sécuritaire du produit	: La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression. Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz. Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute. Évitez de ramollir l'eau, l'acide et les alcalis. Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX). Purgez l'air du système avant d'introduire du gaz. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques). N'utiliser que des outils non étincelant. Éviter le contact avec du cuivre pur, du mercure, de l'argent et du laiton avec plus de 65% de cuivre. Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent. La pression de fonctionnement dans la tuyauterie doit être limitée à 1,5 bar (jauge) ou moins en raison de réglementations nationales plus strictes (avec un diamètre maximum DN25). Considérons l'utilisation de débroussailleurs flash. Le solvant peut s'accumuler dans les systèmes de tuyauterie. Pour l'entretien, utilisez des gants résistants appropriés (spécifiez pour le DMF ou l'acétone), des lunettes de protection. Pour plus d'informations sur l'utilisation sûre, reportez-vous au code de pratique EIGA acétylène (EIGA Doc 123).

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Manipulation sécuritaire du récipient à gaz : Reporter aux instructions de manipulation des conteneurs du fournisseur. Ne pas laisser le retour dans le conteneur. Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber. Lors du déplacement des cylindres, même pour de courtes distances, utiliser un chariot (chariot, camion à main, etc.) conçu pour transporter des cylindres. Laisser les capuchons de protection de la soupape en place jusqu'à ce que le récipient ait été protégé contre un mur ou un banc ou placé dans un porte-conteneur et qu'il soit prêt à l'emploi. Si l'utilisateur éprouve toute difficulté à utiliser la soupape du cylindre, arrêtez l'utilisation et contactez le fournisseur. N'essayez jamais de réparer ou de modifier les vannes de conteneur ou les dispositifs de sécurité. Les vannes endommagées doivent être signalées immédiatement au fournisseur. Gardez les bouches de soupape des récipients propres et exemptes de contaminants, en particulier l'huile et l'eau. Remplacer les bouchons de sortie de la soupape ou les bouchons et les bouchons des conteneurs lorsqu'ils sont fournis dès que le conteneur est déconnecté de l'équipement. Fermer la vanne du récipient après chaque utilisation et quand elle est vide, même si elle est toujours connectée à l'équipement. N'essayez jamais de transférer des gaz d'un cylindre / récipient à un autre. N'utilisez jamais de dispositifs de chauffage direct ou de chauffage électrique pour augmenter la pression d'un récipient. Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 52 °C/125 °F. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles : Inconnu.

Matières incompatibles : Matières comburantes. Air.

Conditions de stockage sécurisé, y compris les incompatibilités : Respectez toutes les réglementations et exigences locales concernant le stockage des conteneurs. Les conteneurs ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles de faciliter la corrosion. Les protections de soupape ou les bouchons doivent être en place. Les conteneurs doivent être stockés dans la position verticale et correctement fixés pour éviter qu'ils ne tombent. Les récipients stockés devraient être périodiquement vérifiés pour les conditions générales et les fuites. Conserver le récipient sous 50°C dans un endroit bien ventilé. Stocker les conteneurs dans un endroit exempt de risques d'incendie et loin des sources de chaleur et d'allumage. Tenir à l'écart des matières combustibles. Séparer des gaz oxydants et d'autres oxydants en magasin. Tous les équipements électriques dans les zones de stockage devraient être compatibles avec le risque d'une atmosphère potentiellement explosive.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Prévoir une extraction locale et générale adéquate. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables peuvent être libérés. La substance n'est pas classée pour les risques pour la santé humaine ou pour les effets sur l'environnement et ce n'est pas PBT ou vPvB de sorte qu'aucune évaluation de l'exposition ou la caractérisation des risques n'est requise. Pour les tâches où l'intervention des travailleurs est nécessaire, la substance doit être traitée conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité.

Protection des mains:

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Standard EN 388 – Gants de protection contre des risques mécaniques.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Standard EN 166 – Protection personnelle (yeux)

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de protection adéquats, par ex. sarrau, salopettes, ou des vêtements résistants aux flammes.

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des voies respiratoires:

Aucun nécessaire.



Protection contre les dangers thermiques:

Aucun nécessaire.

Autres informations:

Considérer l'utilisation de vêtements de sécurité antistatique résistant aux flammes. Norme EN ISO 14116 - Matériaux résistants à la flamme. Norme EN ISO 1149-5 - Vêtements de protection: propriétés électrostatiques. Porter des chaussures de sécurité lors de la manipulation de bouteilles. Norme EN ISO 20345 - Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Incolore, inodore gas.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur d'ail.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable aux gaz et mélanges de gaz.
Masse moléculaire	: 26,04 g/mol
Point de fusion	: -80,8 °C
Point de congélation	: -80,8 °C
Point d'ébullition	: -83,75 °C
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et mélanges de gaz.
Température critique	: 36,15 °C
Température d'auto-inflammation	: 305 °C
Température de décomposition	: 635 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Voir les sections 2.1 et 2.2.
Pression de la vapeur	: 1999,4796141 mbar
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 6138 kPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 0,91
Densité relative	: Non applicable.
Masse volumique	: 0,0012 g/cm ³ (at 0 °C)
Densité relative de gaz	: 0,9
Solubilité	: Eau: 1185 mg/l
Log Pow	: 0,37
Viscosité, cinématique	: Non applicable.
Viscosité, dynamique	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limites d'explosivité	: 2,3 - 100 vol %

9.2. Autres informations

Groupe de gaz : Press. Gas (Diss.)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sous-sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Dissous dans un solvant supporté dans une masse poreuse. Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir la section 7).

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Possibilité de réactions dangereuses	: Peut réagir violemment avec les oxydants. Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir de manière explosive même en l'absence d'air. Peut se décomposer violemment à haute température et/ou pression ou en présence d'un catalyseur.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Haute température. Haute pression.
Matières incompatibles	: Forme des acétylides explosifs avec du cuivre, de l'argent et du mercure. Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 65% de cuivre. Air, oxydants. Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent. Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à ISO 11114.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:gaz: Non classé.

Acétylène (dissous) (f)74-86-2	
CL50 inhalation rat (ppm)	820000 ppm/4h
ATE CA (gases)	820000,00000000 ppmV/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: Non applicable.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Hydrocarbon	Oui

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
LC50-96 h - fish [mg/l]	545 mg/l
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	242 mg/l
EC50 72h Algae [mg/l]	57 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Persistance et dégradabilité	Dégradation rapide par photolyse dans l'air. Ne subit pas la réaction d'hydrolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Log Pow	0,37
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4). Voir section 9.

12.4. Mobilité dans le sol

Acétylène (dissous) (74-86-2)	
Log Pow	0,37
Écologie - sol	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement climatique : Pas d'effet connu causé par ce produit.
Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet connu causé par ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éviter les rejets dans l'atmosphère. Ne pas déverser dans des zones où il existe un risque de formation d'un mélange explosif avec de l'air. Les gaz d'échappement doivent être évacués à travers un brûleur approprié avec un antiparasitaire. Assurer que les niveaux d'émission découlant de la réglementation locale ou des permis d'exploitation ne sont pas dépassés. Reportez-vous au code de pratique EIGA Doc.30 "Disposing of Gases", téléchargeable à <http://www.eiga.org> pour plus d'informations sur les méthodes d'élimination appropriées.

Product/Packaging disposal recommendations : Reporter au dépliant CGA P-63 "Disposal of Gases" disponible au site www.cganet.com pour plus d'informations sur les méthodes d'élimination appropriées.

Indications complémentaires : Éliminer le cylindre uniquement par un fournisseur de gaz; Le cylindre contient un matériau poreux qui, dans certains cas, contient des fibres d'amiante et est saturé d'un solvant (acétone ou diméthylformamide).

List of hazardous wastes : 16 05 04 *: Gaz dans des conteneurs sous pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

TMD

N° ONU (TMD) : UN1001
TMD Classe Primaire de Danger : 2.1 - Catégorie 2.1 - Gaz inflammable.
Description document de transport : UN1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS, 2.1
Désignation officielle pour le transport : ACÉTYLÈNE DISSOUS

Étiquettes de danger (TMD) : 2.1 - Gaz inflammables



TMD Dispositions particulières : 38 - Il est interdit de manutentionner, de demander de transporter ou de transporter ces marchandises dangereuses dans un grand contenant, si elles sont en contact direct avec celui-ci. DORS/2014-306

Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 0

Indice pour les navires de passagers : 75 kg

Quantités exemptées (TMD) : E0

Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : Interdit

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

DOT NA no. : UN1001

N° ONU (DOT) : 1001

Description document de transport : UN1001 Acetylene, dissolved, 2.1

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Acetylene, dissolved

Sélection du champ "Contient déclaration" : DOT_TECHNICAL - Proper Shipping Name - Technical (DOT)

Classe (DOT) : 2.1 - Catégorie 2.1 - Gaz inflammable 49 CFR 173.115

Division (DOT) : 2.1

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



Dangereux pour l'environnement : Non

DOT Dispositions Spéciales (49 CFR 172.102) : N86 - UN pressure receptacles made of aluminum alloy are not authorized.
N88 - Any metal part of a UN pressure receptacle in contact with the contents may not contain more than 65% copper, with a tolerance of 1%.

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : None

DOT Emballage non en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 303

DOT Emballage en Vrac (49 CFR 173.xxx) : None

DOT Quantité Limitations passager avion/rail (49 CFR 173.27) : Forbidden

DOT Quantité avion Limitations Cargo seulement (49 CFR 175.75) : 15 kg

DOT Emplacement d'arrimage : D - Le matériel doit être rangé " sur le pont seulement " sur un cargo et un bateau à passagers transportant un nombre de passagers limité à pas plus que le plus grand des 25 passagers ou un passager pour chaque 3 m de longueur globale de vaisseaux, mais le matériau est interdit sur les navires à passagers qui est dépassé le nombre limite de passagers.

DOT Arrimage - Autre information : 25 - Shade from radiant heat,40 - Ranger « hors des pièces d'habitation »,57 - Stow "separated from" chlorine

Emergency Response Guide (ERG) Number : 116 (UN1001)

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1001

Description document de transport (IMDG) : UN 1001 , 2

Classe (IMDG) : 2 - Gaz

N° GSMU : 116

Ship Safety Act : Gases under pressure/Gases inflammable under pressure(Dangerous Goods Notification Schedule first second and third Article Dangerous Goods Regulations)

Port Regulation Law : Hazardous materials/High pressure gas (Article 21, Paragraph 2 of Law, Article 12 rule, notice attached table that defines the type of dangerous goods)

IATA

N° UN (IATA) : 1001

Description document de transport (IATA) : UN 1001 , 2

Classe (IATA) : 2

Civil Aeronautics Law : Gases under pressure/Gases inflammable under pressure(Hazardous materials notice Appended Table 1 Article 194 of the Enforcement Regulations)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Acétylène (dissous) (74-86-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acétylène

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

15.2. Réglementations internationales

Acétylène (dissous) (74-86-2)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 05/08/2017

Conseils de formation : Ensure operators understand the flammability hazard. The hazard of asphyxiation is often overlooked and must be stressed during operator training.

Autres informations : This Safety Data Sheet has been established in accordance with the applicable European Union legislation.

Textes complet des phrases H:

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

FDS Canada (GHS)

LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES DUMENT FORMÉES ET QUALIFIÉES ET À LEURS RISQUES ET DISCRÉTION. LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS FIABLES. CEPENDANT, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE DONNE AUCUNE REPRESENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT QUANT À LEUR EXACTITUDE ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES OU PERTES DECOULANTS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR BONNE OU MAUVAISE UTILISATION.